

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 20 MARS 1897

## SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-nous, par L. Ledieu.—Zig-Zag, par R. Le Fort.—Heureuse méprise (avec gravures), par J. Lemaire.—A travers Rome, par Firmin Picard.—Au lac Mégantic, par F. P.—Poésie : Chant Grégorien à N.-D. de Lourdes, par E. W. Buron.—Sympathie, par G.-P. L.—L'union Franco-Canadienne, par Jules Saint-Elme.—Mme Dansereau, par F. Picard.—Feu le lieutenant-colonel Massicotte, par E.-Z. Massicotte.—M. Dufresne.—Petite poste en famille.—Théâtres.—Autour de la cuisine.—Jeu scientifique.—Le billard.—Pots de pensées.—Choses et autres.—La peste aux Indes.—Feuilletons ; La veuve du garde ; Un drame au Labrador, par le Dr Eugène Dick.

GRAVURES.—Portraits : Mme A. Dansereau ; M. J. M. Dufresne ; M. le lieutenant-colonel Massicotte ; M. Delyannis ; Buovitch-Pacha.—Les événements de Crête : Panorama de la Canée.—Exposition de 1900 (Paris) : Projet définitif du petit Palais des Champs-Élysées.—Scènes canadiennes : Camp de chasseurs au lac Mégantic.—La peste aux Indes : Un affamé ; Pêcheurs faisant des offrandes à leurs dieux.—Portraits des membres de l'Union Franco-Canadienne.—Gravure du feuilleton.—Devinette.

## PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

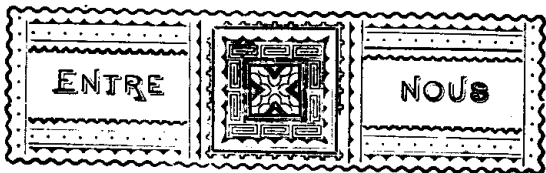
LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entre eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



Le monde a les yeux tournés en ce moment du côté de l'Orient, vers un petit pays qui semblait vouloir se faire oublier après avoir été si célèbre autrefois.

Athènes, Grèce, Crête, Macédoine, nous entendons prononcer tous les jours ces noms qui éveillent des souvenirs lointains et nous rappellent nos années de collège, alors que nous étudions l'histoire de ce peuple grec qui a laissé une empreinte si forte dans la vieille Europe.

Et en apprenant que la Grèce s'agite, prend les armes et se dispose à se battre sur terre ou sur mer, il nous semble voir surgir tout à coup de leurs tombes les héros de Salamine et des Thermopyles, et s'élançant dans une lutte gigantesque pour défendre leur patrie menacée.

La situation est grave et vraiment singulière.

Une petite île, la Crête, grecque de mœurs, de religion et de langue, depuis près de trois mille ans, mais devenue possession turque par suite des hasards de la guerre, veut secouer le joug du Sultan et redevenir

grecque. Elle veut reconquérir son indépendance et c'est au nom de l'humanité, de la foi et de la patrie que la Grèce lui prête main forte.

C'est la révolte, mais la révolte justifiée par le besoin de liberté, et quel que soit le nombre de leurs ennemis, ils n'hésitent pas, se souvenant qu'un millier de leurs ancêtres, combattant aussi pour la liberté, triomphèrent d'un million de Perses.

C'est toujours un grand spectacle que la lutte d'un peuple qui combat pour une cause aussi sainte que celle de l'affranchissement, mais quand il s'agit d'une nation qui a autrefois ébloui le monde par sa supériorité dans les lettres et les arts, l'intérêt redouble et c'est ce qui explique les marques de sympathie que lui ont données les autres peuples.

Je dis "les peuples," car il n'en est pas ainsi des gouvernements.

Les nations européennes armées jusqu'aux dents, outillées pour la guerre toujours imminente, se surveillent mutuellement et il suffirait d'une attaque d'épilepsie politique de Guillaume, d'une sottise de Humbert, ou d'un grognement de l'ours du nord pour mettre le feu aux poudres et jeter des millions d'hommes les uns contre les autres.

Si cela arrivait, on assisterait à une boucherie telle que les guerres passées sembleraient avoir été des jeux d'enfants.

Dieu veuille nous épargner pareille aventure.

\*\* On vient de juger, à Montréal, une cause qui a son importance par l'enseignement qu'elle comporte.

Le demandeur réclamait du défendeur une somme de cent cinquante dollars, qu'il lui avait prêtée trois ans environ auparavant.

La réclamation était juste, le défendeur ne le niait en aucune façon, mais il se refusait à payer les intérêts réclamés, comme étant excessifs. Ces intérêts s'élevaient à \$5,980, c'est à-dire à plus de quinze cent pour cent, cinq dollars par jour.

Si monstrueuse que puisse paraître cette réclamation, le juge a été forcé, de par la loi, à rendre jugement contre le débiteur.

Cette cause a fait sensation, et l'on demande la passation d'une loi contre les usuriers, afin de mettre un terme à cet état de choses, mais, pour ma part, je ne crois guère à l'efficacité d'une loi que l'on peut toujours tourner facilement.

En France, aux termes de la loi du 3 septembre 1807, art. 4 : "Tout individu qui sera prévenu de se livrer habituellement à l'usure (ce qui fait rentrer l'usure dans la catégorie des délits successifs) sera traduit devant le tribunal correctionnel, et, en ce cas, condamné à une amende qui ne pourra excéder la moitié des capitaux qu'il aura prêtés à usure."

Cette loi est bien formelle et, cependant, on fait de l'usure en France, comme au Canada, bien que d'une manière moins générale, parce que le pays est très riche, et moins cyniquement, par crainte du code.

Un fils de famille veut-il emprunter de l'argent d'un de ces industriels, celui-ci lui vend, par exemple, pour vingt-cinq mille francs de marchandises, du bois, de la toile, n'importe quoi, et reçoit en paiement des billets à trois ou six mois. Aussitôt l'acheteur (ou plutôt l'emprunteur) revend la marchandise à son vendeur (lisez usurier) pour cinq mille francs qu'il reçoit comptant, mais les billets restent entre les mains du juif.

Il en résulte donc que le jeune homme a reçu cinq mille francs pour vingt-cinq mille.

C'est une transaction commerciale, ou du moins cela en a toutes les apparences, et la loi n'y peut rien trouver de répréhensible.

Je ne vois pas trop comment on pourrait se débarrasser des usuriers.

\*\* Une autre plaie qu'il faudrait bien faire cesser aussi, — mais la chose me paraît bien difficile — c'est la manie qu'ont certaines jeunes filles Canadiennes-françaises, d'affecter de ne parler qu'anglais, entre elles, alors que l'on voit les jeunes anglaises bien élevées

parler français aux canadiennes et anglais avec leurs compagnes anglaises.

Vous me direz peut-être que ce travers n'est dû qu'à un défaut de développement d'intelligence : c'est possible, mais la chose n'en est pas moins regrettable, car on peut aussi vraisemblablement l'attribuer à un manque d'éducation trop marqué.

On comprend que dans un pays où personne ne parle la langue de gens nouvellement émigrés, ces individus en arrivent parfois, au bout d'un grand nombre d'années, sinon à oublier, du moins à ne plus parler la langue maternelle, mais ici, ce n'est pas la même chose.

La langue française est, au Canada, et surtout dans notre province, un héritage de famille, conservé avec amour, que l'on peut parler tous les jours et que l'on doit garder avec un soin jaloux.

Que diriez-vous d'une jeune fille qui, rencontrant sa mère, ne la saluerait pas, ne la regarderait pas et qui même la renierait ?

Eh bien, il en est exactement de même de la petite sotte qui renie sa langue ou semble la dédaigner. C'est insensé et de bien mauvais goût.

J'ai de nombreux amis anglais, mais j'ai toujours remarqué qu'ils s'efforcent de me parler en français, pendant que je m'ingénie à leur répondre en anglais, un *very broken english*, comme vous le savez, mais je suis d'avis que l'on doit en agir ainsi, autant que possible, par politesse d'abord et, de plus, pour recueillir le fruit d'un exercice utile.

Quand deux Canadiennes-françaises parlent anglais ensemble, ce n'est évidemment pas pour se perfectionner dans cette langue, puisqu'elles la connaissent aussi mal l'une que l'autre et qu'elles ne peuvent se reprendre et il en résulte que c'est bien par manque de... tout ce que vous voudrez et d'autres choses encore.

\*\* Les journaux annoncent très gravement et avec une sorte de componction vraiment comique que le vin est proscrié de la table du président des États-Unis.

Il y a quelques jours, le président et la présidente ont offert à leurs proches parents, un dîner dont le menu très élaboré ne contenait comme breuvage que de l'eau minérale gazeuse.

En France, on dirait que c'est un moyen comme un autre de faire sentir à ses proches parents que leur présence n'est aucunement recherchée, et que s'ils reviennent, on les remettra encore au régime de l'eau minérale gazeuse.

Et pour bien faire comprendre que le vin ne paraîtra jamais sur la table de la Maison-Blanche, on ajoute que même pendant la campagne électorale, malgré le "nombre" et la "distinction" (*sic*) des hôtes qui venaient visiter son mari et apprécier la cuisine du major, jamais un verre de vin n'apparut... si ce n'est peut-être dans la sauce de quelque plum-pudding.

Les Canadiens n'ont pas si fous  
De se quitter sans prendre un coup.

\*\* Dernièrement, à propos de la mort de la femme du pasteur Beecher, plusieurs journaux, peu renseignés, ont confondu avec Mme Beecher Stowe, sa belle sœur, et ont fait remourir l'auteur de la *Case de l'oncle Tom*.

Mme Beecher, qui vient de s'éteindre, était la femme du fameux prédicant américain qui fit tant parler de lui par le procès Tilton, où furent révélés des faits très peu édifiants, et dont il vaut mieux ne pas parler ici.

Cependant, ce nom de Beecher que l'on vient de revoir au sujet du décès de la veuve du clergyman, a naturellement rappelé à tout le monde le livre charmant, dans lequel l'auteur a raconté, avec tant de cœur, les souffrances, la résignation et la bonté d'un pauvre esclave nègre, et en a fait le plus éloquent réquisitoire qui ait été écrit contre la cruauté des maîtres implacables, propriétaires de nègres.

On ne lit plus guère aujourd'hui, la *Case de l'oncle Tom*, et l'on s'explique un peu cela par le fait que le